



Quid de la fréquentation ?

Sont listées « les conditions dont l'exercice ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti ». Il y est question



La concertation qui a débuté voilà un an entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de la réserve avait conduit à la mise en place de premières mesures de protection durant l'été 2019.

JEANNOT FILIPPI

de gestion financière, de changement climatique, de contexte socio-économique et, bien sûr, de (sur)fréquentation.

On peut par exemple lire que « malgré des tentatives de sensibilisation des sociétés de promenade en mer (...), les comportements des acteurs économiques restent irrespectueux et même dangereux envers cette nature (...) fortement impactée ». Ou encore que « l'augmentation excessive et continue du flux des visiteurs provoque des perturbations et des incidences sur la biodiversité marine et terrestre ». Il est même fait état d'une « non prise de mesures réglementaires face à une montée en puissance d'un développement touristique de masse, anarchique et dévastateur en termes d'impact sur les atouts environnementaux de la biodiversité ».

Autant de constats qui, tous, soulèvent la même question : *quid* du contrôle de la fréquentation de la réserve ?

« Nous sommes en train de créer un dispositif de gestion de la fréquentation », répond François Sargentini. *Pour ce faire, nous procédons à des comptages car nous*

avons besoin de chiffres fiables. Or, aujourd'hui, tout ce que nous avons pour Scandola, ce sont des estimations et on ne peut rien décider sur des estimations. Quand nous aurons des chiffres vérifiés, nous prendrons les mesures adéquates. »

Si le président de l'OECC veut bien reconnaître une lacune, c'est celle de la communication : « Peut-être les informations n'ont-elles pas été transmises à l'Europe comme il le fallait mais, je peux l'assurer, tout le monde s'implique dans ce dossier. » Quoi qu'il en soit, les conséquences de cette perte ne devraient être que minimales : « La gestion de la réserve se poursuivra malgré tout, mais il est certain qu'un tel label est un plus. »

François Sargentini a d'ailleurs l'intention, « dès que nous serons avisés officiellement de la décision du Conseil de l'Europe », de « faire appel » et de « demander un nouveau rapport ».

Partie prenante dans ce dossier, le Parc naturel régional de Corse n'a pas répondu à nos sollicitations.

MORGANE QUILICHINI